

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'APREMONT (Savoie)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'APREMONT

Par arrêté n° 2017/007 en date du 29 mai 2017, Monsieur le Maire de la Commune d'APREMONT a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune d'Apremont.

A cet effet, Monsieur Christian DELETANG, Responsable hygiène sécurité et environnement, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la Mairie d'Apremont (Le Gaz, 73190 APREMONT) du Lundi 26 juin 2017 au Jeudi 27 juillet 2017 inclus, soit pour une durée de 32 jours consécutifs.

Les pièces des dossiers soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Apremont pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

- Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 14 heures à 17 heures

Le dossier est également consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/312>

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique en Mairie aux horaires susvisés.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Monsieur le Maire d'Apremont (04 79 28 33 09/ accueil@mairie-apremont.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, dans un registre ouvert à cet effet à la Mairie d'Apremont, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur (Mairie d'Apremont, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Le Gaz, 73190 APREMONT) ou par voie électronique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/312>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, en Mairie d'Apremont, aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 29 juin 2017 de 14 heures à 17 heures,
- Samedi 8 juillet 2017 de 9 heures à 12 heures,
- Mercredi 19 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures,
- Jeudi 27 juillet 2017 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie d'Apremont pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/312>

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et la révision du schéma directeur d'assainissement de la Commune d'Apremont, pourront éventuellement être modifiés et les décisions d'adoption des projets seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les informations environnementales du projet de révision du schéma directeur d'assainissement sont contenues dans le dossier.

Le Maire

Marc DUPRAZ

